

CAPL de recours de notes B et C Quand la Direction nous met en pause « notation »...



Les 5 et 6 octobre, se sont tenues les CAP Locales de recours en notation des agents C et B. 11 dossiers étaient examinés pour la catégorie C et 20 pour la catégorie B.

Recours en catégorie C

Point d'information sur le capital mois :

339 agents de catégorie C ont été notés

151 ont été bonifiés (63 à +0,06 et 88 à +0,02)

Le département disposait de 290 mois à distribuer, 277 ayant été consommés : une réserve de 13 mois était donc disponible pour satisfaire ces recours.

Sur les 11 dossiers (soit plus du double que l'année dernière), la CAPL a décidé de relever 2 dossiers de +0,01 à +0,02.

L'un des agents demandant initialement une bonification de +0,06 (la CAPL n'est pas compétente pour attribuer la bonification maximale), nous avons obtenu de l'administration qu'elle émette un avis favorable destiné à l'étude du dossier de cet agent en CAPC.

Un agent noté +0,02 a également obtenu l'avis favorable de la CAPL pour l'octroi d'un +0,06 en CAPC.

Sur 5 dossiers, l'administration n'a pas voulu relever la notation des agents malgré les interventions des élus CGT.

Un recours a été jugé irrecevable, la CAP n'étant pas compétente. En effet l'agent n'avait pas formulé de recours sur sa note ni sur les appréciations mais uniquement sur le tableau synoptique.

Deux dossiers issus du même poste comptable présentaient une note négative (-0,02 et -0,01)

Nous avons obtenu un relèvement de note à -0,01 (FO s'est abstenu) et la note pivot.

Les élus CGT ont voté pour la proposition de l'administration à chaque fois que l'agent a obtenu satisfaction et contre dans le cas contraire.

A noter au final que sur les 13 mois disponibles seuls 2 mois ont été utilisés!

Recours en catégorie B

Point d'information sur le capital mois :

453 agents de catégorie B ont été notés

205 ont été bonifiés (83 à +0,06 et 122 à +0,02).

Le département disposait de 378 mois à distribuer, 371 ayant été consommés : une réserve de 7 mois était donc disponible pour satisfaire ces recours.

Nous avions 20 dossiers à examiner (contre 11 l'année dernière) : il était donc clair que l'exercice serait délicat à opérer, d'autant que la grande majorité des dossiers concernait des agents de grande valeur professionnelle.

Ainsi, sur ces 20 dossiers, 7 chanceux ont eu un relèvement à +0.02 et pour l'un d'entre eux un avis favorable pour un recours en CAP centrale afin d'obtenir la bonification maximale.

Sur la majorité des autres dossiers, la bataille a été rude pour démontrer à la Direction



que la valeur professionnelle des agents aurait du mériter un relèvement de notes pour la grande majorité des dossiers.

C'est là que la Direction a sorti son arme magique : la pause « notation ». En quoi cela consiste-t-il exactement ? Pour justifier la non-attribution de bonification, la Direction s'est retranchée derrière la notion de rotation positive, en décidant qu'untel ou untel avait déjà eu assez de bonifications les années précédentes, et que le chef de poste ou de service avait fait ses choix.

On peut donc remarquer, dans ce cas de figure, que la valeur professionnelle des agents, les efforts fournis en 2008 n'étaient de fait plus pris en compte. De plus, les seuls 7 mois de réserve n'ont pas facilité la tâche!

Les élus CGT ont voté pour la proposition de l'administration à chaque fois que l'agent a obtenu satisfaction et contre dans le cas contraire (sauf pour 1 dossier où nous nous sommes abstenus).

Questions diverses : Agents en difficulté

Pendant que l'autre syndicat siégeant se préoccupe d'avoir des croissants lors des CAP, la CGT note, quant à elle, qu'on relève de plus en plus de collègues en position de souffrance au travail.

<u>Concernant les 3 pactes</u> recrutés en 2008, deux ont été titularisés et le troisième voit son contrat prolongé en raison d'arrêts maladie. Cependant sa titularisation n'est pas remise en cause.

<u>Un agent en CLM</u> (congés longue maladie) attend la réponse de la commission médicale en vu de reprendre à mi-temps thérapeutique.

Deux agents ont commencé en septembre leur prolongation de stage dans un autre poste.

Un agent handicapé a obtenu grâce à la CGT un changement d'affectation qui devrait résoudre une partie de ses problèmes de santé.

Un agent en souffrance dans son poste initial est particulièrement suivi par l'administration. La CGT sera vigilante sur le suivi de ce dossier.

Un agent en cours de redoublement de stage a particulièrement retenu notre attention. Notons que cette personne est issue du même poste que les 2 agents ayant eu une note négative! Il y a décidemment des postes où il ne fait pas bon vivre! La CGT a rencontré les collègues de ce poste dans le cadre d'une HMI, ceux-ci ont exprimé leur incompréhension la plus totale face à la non titularisation de leur collègue. La CGT a relayé l'initiative des agents (lettre de soutien) et restera attentive au suivi de leurs inquiétudes et revendications. A noter également que sur les 13 agents en grève le 7 octobre, 7 travaillent dans la Trésorerie en question!!!

Pour la catégorie B, les 2 contrôleurs en redoublement de stage ont été titularisés. 2 autres doivent redoubler leur stage théorique à Lyon et un dernier a réussi la session de rattrapage et ainsi a validé son stage théorique.

Les élus - Catégorie C
Sophie CHARTROU - Franck RICHAGNEUX - Hafid EL HASNAOUI - Régine JULLIOT-VEYRIERE (Expert)

Les élus Catégorie B

Jacqueline JOLLY - Carole LAFON - Philippe KERGOAT - Thibaut COISNON



